Image not found or type unknown

Droitset obligations du pere

Par **APPAVOUPOULLE**, le **07/01/2009** à **11:32**

le pere de mes enfants vit chez ses parents. PENDANT son droit de garde il les alaissé chez ses parents pour partir en vacances a l ile maurice sachant que ses parents dont le pere est allité pour longtempschez lui et la mère n'a aucun moyen de locomotion en cas de probleme. De plus elle ne me parle pas. Donc pas moyen de savoir s'il se passe quelque chose en son absence. J'ai donc demander l'intervention des forces de l'ordre après le départ du père afin de récupérer mes enfants. Qu'est ce que je peux faire d'autre pour que cela s'arrête. De plus quand mes enfants sont chez elle au lieu de se divertir avec eux elle passe son temps selon les enfants à leur poser des questions t leur dire des méchancetés sur moi et mon nouvel ami.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés